



# AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
NO DM2025-08-01\_148

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

**QUE** lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 15 septembre prochain à 19 heures, le conseil municipal devra statuer la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets :**

Dérogation aux dispositions du règlement 308, relatif au zonage, à grille de zonage A-2, mentionnant que la marge d'implantation avec la limite de propriété avant est de 20 mètres, 5 mètres de la marge latérale et arrière pour le groupe agricole afin d'autoriser le citoyen à construire (3) bâtiment agricole, les bâtiments « A et B », seraient implanté à une distance avant de 7,15 mètres, les bâtiments « A et C », seraient implanté à une distance latérale de 4,15 mètres.

**Identification du site concerné :**

Le site concerné se situe au 148, rang Saint-Paul et le numéro de lot concerné est le lot 5 159 268 du cadastre du Québec.

Le conseil municipal prendra en considération les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à [dg@sherr.ca](mailto:dg@sherr.ca).

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 28<sup>e</sup> jour du mois d'août 2025.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 28<sup>e</sup> jour du mois d'août 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 28<sup>e</sup> jour du mois d'août 2025.

Clément Costanza  
Directeur général et greffier-trésorier